

POINT D'ETAPE SUR LES RELATIONS AVEC JERSEY

11/07/2020, SAINT-MALO DE LA LANDE

PRESENTS

Lionel BIARD	Florent HAROGE	Guy MONTREUIL
Sébastien BLONDEL	Cédric K'DUAL	Dimitri ROGOFF
Romain DAVODET	Yannick LACOMBE	Adrien TEXIER
Mathieu DELACOUR	Eric LEGUELINEL	Lucile AUMONT
Fabrice DEPOIVRE	Johan LEGUELINEL	Marc DELAHAYE
Jean-Christian FRESIL	Steve MARAIS	Hugo LEHUBY
Yann GROSSE	Sébastien MOROUIN	
Danielle GUENON	Jimmy MONTREUIL	

INTRODUCTION

Le but de cette réunion était de faire un point d'étape sur les différents échanges que l'on a avec Jersey. Il y a actuellement plusieurs niveaux de discussion :

- Entre les pêcheurs
- A l'échelle de la CCM (représentants des pêcheurs, scientifiques et représentants des Etats français et de Jersey), organe consultatif de concertation professionnelle établi par le Traité.
- A l'échelle de la CAM (représentants scientifiques et des Etats) : Instance administrative décisionnelle instituée par le Traité.

Depuis la dernière réunion nous avons eu peu de contacts avec Jersey à part les articles parus dans la presse jersiaise faisant état des déclarations de Don et qui visaient surtout les pêcheurs normands. Nous y avons répondu par un communiqué de presse.

Don cherche à sortir les pêcheurs français des eaux jersiaises et s'en prend à nos droits de pêche, il faut donc être très vigilant par rapport aux échanges qu'on peut avoir avec lui.

CONTEXTE DE NEGOCIATION :

L'objectif de Jersey est clairement de limiter le nombre de navires français dans leurs eaux. La France de son côté est d'accord pour réviser le Traité et mettre en place un permis spécifique « Eaux de Jersey » qui serait contingenté à l'existant, c'est-à-dire aux navires riverains de la Baie de Granville. Nous sommes cependant en désaccord sur deux choses : le nombre de permis délivrés et le pays qui attribue ces permis.



COMITE REGIONAL DES PECHEES MARITIMES ET DES ELEVAGES MARINS DE NORMANDIE

Un suivi du nombre de permis d'accès à la Baie de Granville depuis 2004 nous a permis de constater une forte diminution (baisse de 44%).

Concernant le nombre de navires français travaillant dans les eaux jersiaises, il y a actuellement un gros désaccord entre les méthodes utilisées. Du côté de Jersey, les navires français sont identifiés par leur VMS ou s'ils ne sont pas géolocalisés, via les contrôles et les observations en mer.

Du côté normand, nous nous sommes basés sur les données VMS également mais pour les navires non géolocalisés, nous avons identifié les navires fréquentant les eaux de Jersey grâce à Valpena dont les données ont été complétées par des données déclaratives (fournies lors des demandes de licences). Les effectifs identifiés sont les suivants : **127 navires normands identifiés par le CRPMEM de Normandie contre 84 navires français identifiés par les jersiais.**

Le différentiel entre les deux analyses est énorme, surtout concernant les navires non géolocalisés qui sont largement sous-estimés par les autorités jersiaises. Cela entraîne des désaccords dans la définition du contingent.

Don THOMPSON accentue cet écart en annonçant par voie de presse que 67 navires français travaillent dans les eaux jersiaises. Face aux affirmations de Don, et plus largement des Jersiais, on constate que les navires de la Côte Ouest ne sont pas pris en compte.

L'écart est actuellement trop fort pour trouver un accord, on arrive donc à une situation de blocage.

Depuis 2019, le principe de géolocaliser tous les navires fréquentant les eaux de la Baie de Granville a été validé. Côté français, il est prévu que l'arrêté soit validé par le bureau du CNPMEM en juillet 2020. Cette démarche montre la volonté des Français de trouver des solutions. Cependant, les discussions n'ont pas abouti au sein de la CCM. Cette mesure doit être validée en CCM pour en faire une mesure commune dans le cadre du Traité.

CAS DE LA BRETAGNE

Il y a un désaccord entre la Bretagne et la Normandie concernant la stratégie à adopter : d'un côté les Normands cherchent à faire preuve de bonne volonté en ne gardant que les navires riverains et avec une petite marge alors que les Bretons cherchent à s'assurer un maximum de permis avec la plus grosse marge possible.

Cette différence de stratégie fait qu'il nous est **difficile d'avoir une position française unique.**

COMITE REGIONAL DES PECHEES MARITIMES ET DES ELEVAGES MARINS DE NORMANDIE

NEGOCIATION AVEC JERSEY

On se retrouve sur des cas de lutte contre de la mauvaise foi et sur de la provocation. Par ailleurs, les Jersiais s'attaquent actuellement à nos zones de pêche, les amputant sans justification. Ils demandent également à prendre la main sur l'attribution des droits de pêche. On perdrait alors des garanties sur l'accès des pêcheurs normands aux eaux de Jersey, ce qui peut s'avérer très dangereux. On sent dès à présent qu'il y a une **remise en question des droits de pêche français**.

Nous sommes face à plusieurs dangers : les techniques populistes utilisées par Don ont un effet sur l'opinion publique. Par ailleurs si le Traité tombe, ce ne sera plus le Marine Resources de Jersey qui traitera avec la DPMA mais le Foreign Office qui traitera avec l'Europe, au moins jusqu'à la fin de l'année. Il y aura alors une forte déconnexion du terrain.

Il est précisé qu'en cas d'arrêt du Traité, nous nous retrouverons dans la situation de Guernesey. L'accès aux eaux de Jersey se ferait selon la réglementation SMEFF (garantie que les pays visés ne se feront pas surexploiter par les pays européens). Dans le cas de Guernesey, ce sont eux qui proposent la liste de navires français à autoriser. Cette liste est ensuite renouvelée tous les ans, il est donc difficile de se projeter et de savoir comment l'accès aux eaux de Jersey pourra évoluer.

CONCLUSIONS

Nous sommes d'accord sur plusieurs points visant à préserver une bonne entente et une gestion commune de la baie de Granville.

Le contexte de Brexit actuel nous encourage à maintenir des échanges privilégiés avec Jersey et de préparer la mise en place d'un accord commercial en parallèle du Traité.

Le travail de boycott des CCM par Don entraîne une situation de fort blocage et à terme une remise en cause du Traité notamment en refusant l'organisation d'une CCM.

Une réunion aura lieu entre les administrations autour du 21 juillet, elle devrait être décisive sur la suite à donner au Traité. Parallèlement à cela, Don propose d'organiser une réunion entre pêcheurs, indépendante de la CCM afin de s'accorder notamment sur les questions de cohabitation. S'il s'agit d'une réunion uniquement entre professionnels, il y a un risque de manipulation de la part de Don.

POSITION DES PECHEURS NORMANDS

L'objectif est d'avoir une position normande unie. Tout le monde s'accorde sur la nécessité d'être force de proposition et de montrer notre volonté d'avancer. **Le but est l'organisation d'une CCM et une garantie de la part de Jersey de ne pas remettre le Traité en question.**

L'ensemble de l'assemblée s'accorde pour accepter l'invitation de Don à une réunion entre professionnels sous réserve qu'une CCM soit fixée pour montrer la volonté de maintenir le Traité et pour pouvoir entériner ce qui se dira lors de cette réunion.